

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 97 (1961)
Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

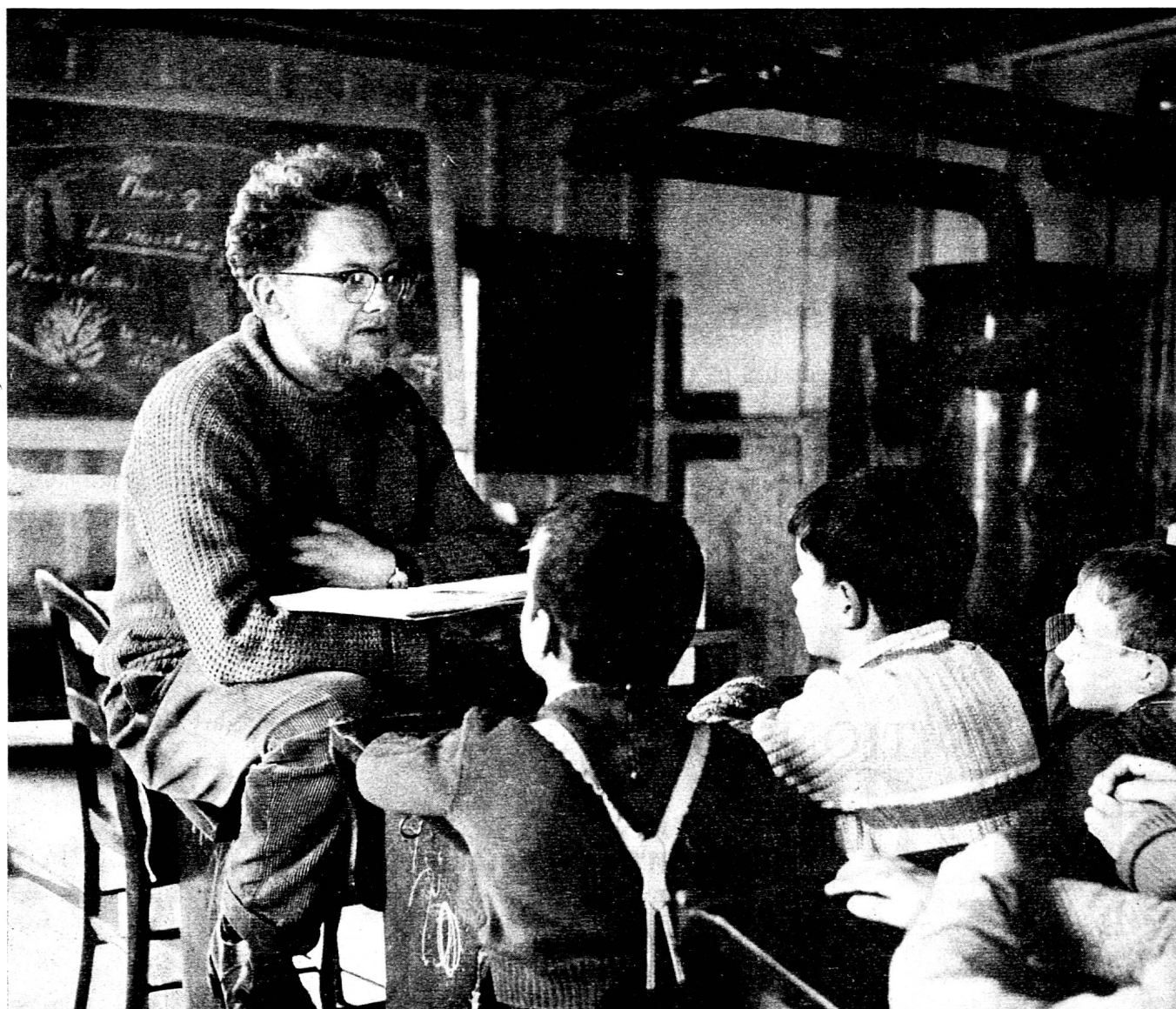
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- · SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

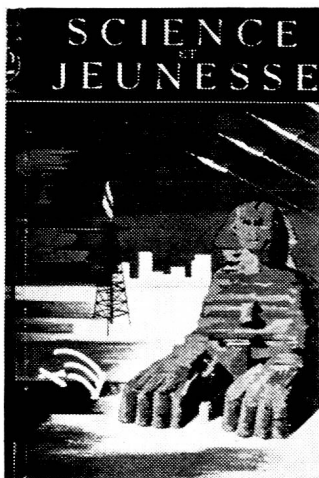
Quand nous étions petits enfants

Le film de Henry Brandt passe avec succès au Cinéma du Bourg à Lausanne



L'instituteur devant sa classe

SCIENCE ET JEUNESSE



SCIENCE ET JEUNESSE (N° 12). — Un volume de 208 pages, nombreuses illustrations hors texte et croquis dans le texte. Cartonné sous couverture illustrée en couleurs, plastifiée. Fr. 9.80.

Après une interruption de quelques années, la reprise de la série de ces publications particulièrement populaires en Suisse romande sera accueillie avec joie par nos jeunes gens.

Toujours attrayant sous sa couverture de couleurs vives, « Science et Jeunesse » renferme une matière d'une extrême diversité, constamment renouvelée, touchant les multiples questions qui passionnent le monde d'aujourd'hui. Le mérite de l'ouvrage est de mettre ces questions à la portée des jeunes gens et de les leur faire, pour ainsi dire, découvrir eux-mêmes.

Un choix remarquable de sujets vont solliciter leur curiosité : le sport et l'aventure - l'exploration - la nature - la technique - l'anticipation - les jeux - le bricolage. De quoi combler d'innombrables heures de loisirs. Rappelons qu'une abondante illustration de photos et de croquis explicatifs agrémentent ce beau livre. Sont encore disponibles les numéros 8, 9, 10 et 11. Fr. 9.45.

ALMANACH PESTALOZZI 1962

ALMANACH PESTALOZZI 1962. — Edition garçons - Edition filles - 340 pages, dont 20 planches en couleurs, 16 reproductions hors texte et héliogravure et plusieurs centaines de photos et dessins. Relié toile. Fr. 4.50.

Se caractérisant comme toujours par la richesse et la diversité de ses articles encyclopédiques et récréatifs, cette 53^e édition en langue française développe entre autres le thème « La Maison - Construction et aménagement intérieur ». La couverture pour les **garçons** représente un écolier et un jeune homme mettant la dernière main à une maquette de caravelle, celle pour les **filles** de jeunes ballerines.

CONTES ET LÉGENDES DE LA SUISSE HÉROÏQUE

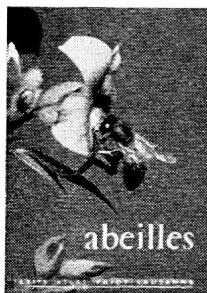
CONTES ET LÉGENDES DE LA SUISSE HÉROÏQUE, par **Gonzague de Reynold.** — Un volume cartonné de 224 pages, illustré, couverture en couleurs. Fr. 5.50.

Ce recueil classique de la « Collection Payot Jeunesse » n'a pas d'égal dans la littérature enfantine consacrée à notre histoire nationale. Ces pages, commandées par l'éditeur à Gonzague de Reynold lorsqu'il était encore un jeune auteur, plairont à la jeunesse d'aujourd'hui par la force d'imagination de cet écrivain au talent vigoureux de conteur. Illustrée de 21 bois de A. Matthey, cette réédition est dotée d'une couverture nouvelle.

ÉDITIONS
PAYOT
LAUSANNE

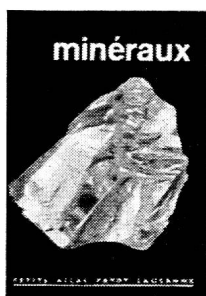
10, RUE CENTRALE, 1, RUE DE BOURG

PETITS ATLAS PAYOT



No 42 ABEILLES

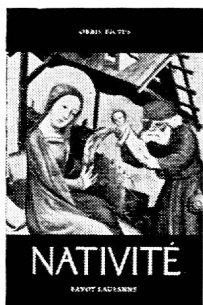
ABEILLES (N° 42). — Ce nouveau petit atlas, dû à Gertrude Hess, bien connue pour ses travaux sur les abeilles, rend compte des connaissances les plus récentes que l'on tient sur les mœurs de la ruche grâce aux méthodes scientifiques d'observation appliquées aujourd'hui à l'étude de ce monde extraordinaire. 80 pages, 8 planches en couleurs. Fr. 5.—.



No 43 MINÉRAUX

MINÉRAUX (N° 43). — Voici longtemps qu'on attendait un petit aide-mémoire scientifiquement sûr, d'une consultation aisée, sur les roches et les minéraux. Les 24 planches sont constituées entièrement de photographies en couleurs représentant 262 minéraux et roches. L'adaptation française du texte d'Albert Streckeisen a été confiée à Luc-François Bonnard. Fr. 5.—.

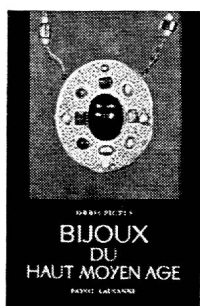
COLLECTION ORBIS PICTUS



No 33 NATIVITÉ

NATIVITÉ. — Détails du retable de Grabow sculpté et peint par le maître Bertram (Hambourg, 1379). Cette œuvre à la saveur rustique, au réalisme vigoureux, tient une place à part dans la peinture religieuse de l'Occident. Le public latin goûtera le charme insolite de ces scènes naïves marquées par l'imagination populaire allemande du moyen âge finissant.

Texte de P. Portmann, 19 planches en 4 couleurs et or, franc bord. Fr. 5.—.



No 34 BIJOUX DU HAUT MOYEN AGE

BIJOUX DU HAUT MOYEN AGE. — Texte d'Etienne Coche de la Ferté, conservateur des Antiquités chrétiennes au Musée du Louvre.

Au milieu du désordre de l'époque marquée par la disparition de l'Empire d'Occident, le maintien à un niveau élevé de l'art du bijou, son adoption par les barbares, qui lui donnent une impulsion nouvelle, contribuent à souligner la continuité qui existe — en dépit des apparences — entre l'Antiquité et le Moyen Age. Dans cette phase féconde et diverse, encore que trouble, qui a rendu possible l'épanouissement d'un art chrétien, l'art du bijou a joué un rôle considérable. Fr. 5.—.

ÉDITIONS
PAYOT

LAUSANNE, 10, RUE CENTRALE

COMITÉ CENTRAL**SPR****Echange d'appartements
avec des collègues allemands**

L'Association des instituteurs allemands a proposé au comité de la Société pédagogique romande d'intensifier le mouvement d'échange de logements entre collègues suisses et allemands. A cet effet, le comité SPR a décidé de grouper les offres et les demandes qui seraient faites par les collègues romands, et de les soumettre à l'AGDL (Arbeitsgemeinschaft Deutscher Lehrerverbände), si possible cette année encore. Veuillez adresser vos propositions au soussigné :

André Pulfer, Fleur de Lys
Corseaux (VD)

Commission administrative de l'« Educateur »

La Commission administrative du journal est composée des délégués du comité central, des rédacteurs, des correspondants de section, et des présidents des sections cantonales. Cette commission a eu, depuis 1946 une existence intermittente, car les problèmes du journal ont été souvent débattus devant l'assemblée des délégués, ce qui rendait inutile des séances supplémentaires.

Elle a siégé à Lausanne, le samedi 2 décembre, sous la présidence d'A. Perrot.

Rapport du Bulletin. Willemin présente le rapport sur le Bulletin corporatif. Il estime que tous les participants, ayant dû lire le journal au cours de ces dernières années, sont au courant du développement qu'il a pris. S'il a été accueilli avec un certain succès, c'est essentiellement aux correspondants des sections qu'il le doit, qui, par leurs talents, ont su se faire apprécier des lecteurs. Certes, ceux-ci sont avarés de témoignages laudatifs ou désapprobateurs, mais beaucoup cependant lisent attentivement tout ce qui se publie.

Cette année a vu la solution d'un problème difficile : la présence d'un correspondant jurassien. M. Devain a pris sa tâche au sérieux et les chroniques apportent à tous des points de vue intéressants.

Si le Bulletin a continué sa marche, sans aventures, avons nous le droit de nous montrer pleinement satisfaits ? Un des défauts de notre organe corporatif, c'est son manque d'unité. A part de nombreuses communications qui ne sont que d'un intérêt purement local, les préoccupations traduites par les correspondants n'appartiennent pas au même centre d'intérêt. S'il est vrai que, dans toutes les sections, les soucis sont pareils, ils ne se présentent pas simultanément dans chacun de nos cantons ; de plus, on a quelquefois oublié que notre journal est très lu dans les départements de l'Instruction publique et qu'il peut être utile dans les négociations avec les autorités.

D'autre part, le Bulletin est au service des sections ; leur rend-il tous les services qu'elles sont en droit d'attendre ? Il serait bon que les responsables des sections donnent leur avis à ce sujet. Quelques statistiques : l'« Educateur » a publié en 1959, 748 pages en 1960, 820 et jusqu'au numéro 41 de cette année 780. Le Bulletin proprement dit a occupé 301 pages en 1960 et 280 en 1961.

Sur ces totaux, pour les deux dernières années, le comité central s'est réservé le 20 %, Vaud, le 32 %, Genève le 17 %, Neuchâtel, le 16 %, le Jura, le 7 %, le reste allant au « Divers ».

Le Bulletin a publié deux numéros spéciaux en 1961,

l'un consacré à la Société pédagogique romande et à son organisation, l'autre au stage de Chexbres.

La rétribution des correspondants devra faire l'objet d'un examen du comité central, car les tarifs ne sont pas adaptés aux exigences du moment.

Enfin, le rédacteur remercie les correspondants et les services de l'Imprimerie Corbaz qui mettent leur habileté à faire de notre journal une publication appréciée.

Rapport de l'« Educateur ». Chabloz ne veut pas parler de ses difficultés ; il aurait l'air de se plaindre, alors qu'elles sont un stimulant !

Ce qui caractérise le travail, c'est la sélection qu'il faut opérer parmi les articles reçus ; il faut en éliminer autant qu'il en paraît ! Les articles de remplissage doivent être impitoyablement écartés.

L'« Educateur » n'a pas d'équipe rédactionnelle, ni de collaborateurs titulaires d'une rubrique régulière. Le programme n'est pas non plus arrêté de façon systématique. Le rédacteur compte sur des correspondants qui ont quelque chose à dire.

Pour la partie générale, il n'y a pas actuellement de renouvellement explosif de la pédagogie militante, les principes mêmes ne sont plus en discussion ; on en est au problème de structure, mais les discussions qu'ils soulèvent n'ont que peu d'intérêt pour le journal ; il suffit, de temps à autre de faire le point en indiquant le sens vers lequel on tend.

Il me semble non plus pas indiqué de publier des numéros spéciaux, scientifiques ou littéraires, qu'on devrait demander à des spécialistes connus, alors qu'il paraît plus judicieux de continuer à considérer l'« Educateur » comme le moyen d'expression du corps enseignant romand lui-même.

Un certain nombre de numéros spéciaux ont paru cette année, l'un consacré aux réformes de l'enseignement en cours dans nos cantons romands ; ce numéro étant spécialement destiné au corps enseignant secondaire vaudois ; un autre a montré les tâches de l'Unesco et des institutions spécialisées de l'ONU ; la Semaine internationale au Mont Generoso, sous l'égide de Fraternité mondiale et la Journée d'étude organisée par la Société suisse d'utilité publique sur les problèmes de l'Autorité ont fait chacun l'objet d'un numéro spécial.

La plupart de ces numéros ont été subventionnés par les associations intéressées et les réactions qu'ils ont provoquées prouvent qu'ils ont été lus.

Dans la partie pratique, rien de systématique non plus ; il s'agit de présenter surtout des suggestions, des fiches. Une rubrique nouvelle cependant : « La main à la pâte » qui doit donner une idée de la situation pédagogique et dont les meilleures pages pourront former un petit volume, sous le titre approximatif de « Menus propos pédagogiques ».

Certaines branches d'enseignement subissent des changements profonds, notamment les mathématiques ; une équipe s'est constituée qui se propose d'exposer ces transformations, avec des exercices résumant les nouvelles tendances.

M. Chabloz rend hommage à la conscience professionnelle des typographes de l'Imprimerie Corbaz. Il attend des membres de l'assemblée des conseils et des suggestions.

M. Pulfer, trésorier de la SPR informe la commission que cette année 1961 a vu une hausse sensible des frais de papier et d'impression (16 %), ce qui entraînera un

déficit relativement important, mais — espérons-le — supportable.

Discussion des rapports

Pour ce qui concerne l'ensemble du journal, la commission refuse les projets présentés pour la modification du titre ; d'autres projets seront étudiés.

Si le journal n'arrive pas les deux derniers jours de la semaine, il faut adresser une réclamation à la poste, car il lui est livré le vendredi matin au plus tard.

Pour le Bulletin, le rédacteur est prié de s'en tenir strictement à une décision prise précédemment : **ne publier que des articles qui ont passé par les correspondants officiels des sections** ; les noms et adresses de ces derniers seront publiés dans chaque numéro, en tête de la chronique cantonale. Pour que les articles puissent atteindre le rédacteur le dimanche soir, **ils devront arriver aux correspondants de section le vendredi soir au plus tard.**

L'idée de grouper les convocations en tête du journal est diversément appréciée ; elle sera réalisée à titre d'essai au début de l'an prochain.

Une augmentation de la rétribution allouée aux correspondants est de la compétence du comité central et éventuellement de l'assemblée des délégués ; elle sera mise à l'étude.

Enfin il est recommandé, lors de la mise en page, de ne pas couper une chronique de section par de la publicité.

Pour l'« Educateur », on apprend que le nombre des articles refusés s'élève à une quinzaine par an. Quant à la publication de larges extraits du manuel de sciences, édité par l'Unesco, il n'est pas sûr que nous ayons le droit de le faire ; l'exemple qui a paru avait surtout pour but d'encourager les collègues à acheter le manuel. Pour les sciences, on pourra tenir compte aussi des travaux du Centre de documentation.

Une discussion s'engage sur la « théorie des ensembles », qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, et qui constitue le couronnement de l'étude des mathématiques. Est-il possible que son influence descende jusqu'à l'enseignement élémentaire ? L'essai qui sera tenté sera intéressant et répondra à la question.

La question des **finances de la SPR** est ensuite examinée. Les circonstances actuelles imposent une augmentation du prix de l'abonnement à l'« Educateur ». Les collègues du SLV paient 17 francs pour le « Schweizerische Lehrerzeitung », ceux du SIB 19 francs pour l'« Ecole bernoise », alors que nous ne payons que 15 fr. 50 pour l'abonnement et la cotisation centrale.

Pulfer donne des précisions sur le budget de la SPR et sur les dépenses auxquelles elle doit faire face. C'est la prochaine assemblée des délégués qui décidera souverainement de ces questions financières dans le cadre plus général de la revision des statuts. Si les délégués veulent déguster de la grande cuisine, il faudra qu'on accepte de la payer, sinon, à peu d'argent, petit régal !

Toutes ces discussions ont été parfaitement courtoises et amicales. Travail utile.

G. W.

Séance commune des comités SLV-SPR

Berne - 3 décembre 1961

La séance des comités SLV-SPR a eu lieu à Berne, au siège de la Société bernoise des Instituteurs, Brunn-gasse 16. C'est un coquet immeuble, tout neuf (il a été inauguré il y a quelques jours), s'ouvrant d'un côté sur une paisible rue à arcades et de l'autre dominant l'Aar, près du pont du Kornhaus, en face du Kursaal.

La séance était présidée par M. M. Rychner, vice-pré-

sident du SLV. M. Th. Richner, de Zurich, président du SLV, malade, était excusé.

Le premier point à l'ordre du jour était un rapport sur l'activité de la SPR et sur la façon dont le sujet du congrès de 1962, « **Vers une école romande** » avait été préparé.

M. A. Perrot, président de la SPR, constate que 1961 a été pour notre association une année d'études en vue d'une réorganisation de la SPR. Il s'agit d'adapter la société au temps actuel en revisant de façon approfondie les statuts qui nous régissent.

Quant au rapport sur l'Ecole romande, il a été préparé, sous la direction de J. P. Rochat, par une commission, limitée primitivement à nos quatre associations cantonales, puis ouverte à Fribourg et Valais, aux représentants de l'enseignement secondaire, enfin aux délégués des départements de l'Instruction publique de tous les cantons romands.

M. L. Monnier expose le travail de la commission qui a commencé par établir un inventaire de ce qui existe dans l'enseignement des cantons romands, puis par ordonner les problèmes à examiner. Une vaste enquête a été entreprise auprès de tous les instituteurs ; enfin, la presse a été informée des préoccupations de la commission ; celle-ci s'est subdivisée en plusieurs sous-commissions et le travail a suffisamment progressé pour que le rapport soit prêt à temps.

Nous espérons arriver à la création d'une commission intercantonale officielle pour étudier et réaliser les mesures d'harmonisation rapidement acceptable et poursuivre le travail.

Par la voix de M. Bühner, nos collègues suisses allemands nous mettent au courant de ce qu'ils ont entrepris dans le même sens.

Ecoles suisses à l'étranger. Le fameux comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger s'est officiellement dissous, deux des associations qui le composaient ayant démissionné ; mais ces dernières l'ont immédiatement reconstitué sous le même nom, en éliminant ainsi les deux sociétés d'instituteurs, SLV et SPR. Il est vrai qu'on leur a offert d'y entrer, mais avec seulement trois membres au comité contre six aux deux autres constituants, ce qui a été refusé.

Plusieurs solutions sont possibles. Celle qui nous paraît la plus pertinente est de composer une commission d'enseignants *ad hoc* pour apporter toute l'aide nécessaire aux collègues de ces écoles suisses, afin qu'ils ne soient pas livrés à l'arbitraire des comités locaux. En tout cas, une protestation sera adressée à M. le conseiller fédéral Tschudy, contre la façon habile, certes, mais cavalière, dont on a évincé le corps enseignant.

Semaines internationales. M. Pulfer constate que jusqu'à présent, la SPR a travaillé en parfaite collaboration avec les organisateurs des Semaines pédagogiques internationales de Trogen et du Monte-Generoso. L'idée d'une alternance entre Trogen et la Suisse romande avait été étudiée.

M. Vogt, qui est la cheville ouvrière de ces réunions, pense qu'en 1962, la manifestation aura lieu à nouveau à Trogen ; quant à 1963, rien n'est décidé. Les organisateurs se sont toujours défendus de faire de ces Semaines internationales une institution rigide, avec des règles immuables.

De la discussion, il ressort que si un organe de liaison est nécessaire à ce sujet entre nos associations, la séance commune de nos deux comités est toute désignée pour en tenir lieu.

Exposition nationale 1964. L'exposition nationale de Lausanne comportera deux parties : l'une dans le vallon du Flon, sous l'appellation : *Un jour en Suisse*, l'autre vers le lac : *Art de vivre*. L'enseignement s'y est vu attribuer un pavillon dans la section 5 ; comment le préparer ?

Un comité est déjà formé ; il est présidé par M. Knecht, de Lausanne, représentant la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, tandis que la SPR en assume la vice-présidence et le SLV le secrétariat. Un comité restreint de trois membres plus la SLV travaille à Zurich, avec l'architecte du pavillon.

Une question épineuse est celle du financement. Le devis des frais s'élève à 300 000 francs (500 m² à 60 francs le m²). Plusieurs des associations siégeant à la grande commission ont déjà offert des subventions. Pour les deux nôtres, les parts devraient être proportionnelles au nombre des membres ; on estime à 5000 francs celle de la SPR ; cela correspond à une cotisation de 50 centimes par membre pendant trois ans. Mais il faudra renseigner nos collègues de façon approfondie pour que ce soit accepté.

Le Centre suisse d'information est maintenant créé

sous la seule responsabilité du Département fédéral de l'Intérieur et de la Conférence suisse des chefs de Département de l'Instruction publique. La Confédération assume la moitié des frais, le reste est réparti entre les cantons. Deux commissions : une *commission de surveillance* au sein de laquelle M. Th. Richner représente les enseignants, une *commission consultative* dont fait partie A. Perrot.

Après le repas en commun, la séance reprend. Sur l'invitation de nos collègues de Berlin une visite de cette ville pourra être organisée prochainement. (La SPR attend les propositions des sections).

La solution d'un incident Israël-Yougoslavie est laissée aux intéressés, sous l'égide de la FIAI.

La SLV organise chaque année un certain nombre de voyages d'études. Les Romands y seront les bienvenus.

Enfin, la condamnation de l'utilisation de la force atomique à des fins militaires est une question trop grave pour être abordée en fin de séance. La SPR va l'examiner et communiquera au SLV ses propositions.

Séance très sympathique, empreinte de franchise avec, de part et d'autre, un réel effort de compréhension et un désir de collaboration.

G. W.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le vendredi soir (8 jours avant parution) au bulletinier : G. Ehinger, Village 47, Lausanne.

Pénurie d'enseignants

Au cours de sa dernière session, le Grand Conseil a été appelé à revenir sur la question des « maîtres » auxiliaires. Les articles de presse parus à ce sujet ont incité le comité central à préciser la position de la SPV dans cette « affaire ». Nous avons adressé la lettre suivante aux journaux lausannois : « Feuille d'Avis de Lausanne », « Gazette de Lausanne », « Nouvelle Revue » :

Saint-Prex, le 6 décembre 1961.

Monsieur,

Monsieur le Rédacteur en chef de...

Votre récent article relatant les débats du Grand Conseil, séance du 4.12.61, au sujet de la pénurie d'enseignants, pourrait laisser croire que la Société pédagogique vaudoise se rallie petit à petit à la solution proposée cet été par le Département de l'Instruction publique. Or, il n'en est pas question !

La SPV demeure toujours aussi fermement opposée à la formation en trois mois et demi d'instituteurs recrutés dans n'importe quel corps de métier et sans expérience pédagogique préalable.

Elle a toujours été persuadée que des « vocations » pédagogiques pouvaient, en effet, s'être égarées ailleurs. Dans ce cas, le comité central ainsi que la commission chargée de l'étude de ce problème pensent que les personnes dont le niveau culturel est égal ou supérieur à celui que donne l'Ecole normale devraient subir une formation strictement professionnelle d'au moins une année. Le cas n'est d'ailleurs pas nouveau : c'est celui des jeunes gens en possession d'un bachot et suivant la classe rapide d'une année. La Société pédagogique avait admis avec réticence cette dernière manière de faire que la majorité de ses membres considèrent comme pis aller regrettable.

Nous vous saurions gré de soumettre ces lignes à votre chroniqueur et nous serions heureux également,

que vous publiiez cette lettre en entier par crainte d'équivoque, sous la rubrique « Avis du lecteur ».

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées et nos remerciements.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, nos salutations distinguées et nos remerciements.

Pour la SPV : Le président.

Espérons que nos journaux feront droit à notre légitime désir d'information.

Nous reviendrons prochainement sur cette question de pénurie et verrons les solutions que nous pouvons proposer au Département.

G. Ehinger.

Un collègue à l'honneur

Comme chacun a pu le lire dans nos journaux, notre collègue Pierre Vuillemin vient d'être élu à la Municipalité de Lausanne.

Nous sommes très heureux de la confiance qui lui est faite et sommes convaincus qu'elle est pleinement méritée. Pierre Vuillemin a su, pendant de nombreuses années, donner la mesure de son dévouement à la cause de la SPV. Comme président d'abord, puis au sein de commissions les plus diverses et surtout en qualité de délégué SPV à la Fédération et à la commission paritaire, il n'a jamais ménagé ni son temps ni sa peine ; nous n'avons toujours eu qu'à nous louer de la manière consciencieuse et adroite avec laquelle il a mené à bien les tâches souvent délicates qui lui ont été confiées. Nul doute que ses qualités seront appréciées à l'exécutif lausannois.

C'est avec nostalgie que nous laissons partir ce collègue jamais avare de ses conseils et de ses encouragements. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et lui disons merci pour tout ce qu'il a apporté à la SPV.

G. Ehinger.

S.P.V. - Section de Moudon

La leçon mensuelle de gymnastique aura lieu le vendredi 15 décembre, à 16 h. 15, à la salle de gymnastique de Moudon. Chacun et chacune sont invités à y participer.

Le comité.

Guilde de travail, Techniques Freinet

« Travaux de Noël » était, pour le groupe de la Riviera, le dernier thème de travail 1961.

Une dizaine de collègues sont venues, avec ou sans idées, mais toutes visant le même but : sortir des chemins battus, concilier si possible création artistique et préparation de Noël.

Le fil de laiton est une belle matière; il nous a permis (sous la direction de Mlle Dupraz) de réaliser un mobile très simple, que chacun peut enjoliver à sa manière : sujets de papier, de paille, etc.

Le moment où nous avons échangé nos réussites passées fut non moins précieux. Je crois que chacune (il n'y avait pas de chacun) y a trouvé son compte...

M. G.

Educatrices des petits

I. L'assemblée

Dans un lieu inhabituel, l'assemblée générale des Educatrices des petits avait quelque chose d'insolite. Mais à l'usage, les bons fauteuils et poufs de cuir, les tapis moelleux aux pieds, les petites tables rondes du Château d'Ouchy s'avèrent d'un confort raffiné et douillet qui ne nuit nullement au grand sérieux de la manifestation.

Si elle avait visité les lieux avant de s'abstenir, je gage que mainte frileuse, restée dans ses pénates à cause de la bise, serait accourue pour manifester par sa présence l'intérêt qu'elle porte à notre profession, sans parler du réconfort qu'elle aurait ainsi dispensé aux membres d'un comité dévoué.

Qu'on se le dise, Mesdames les absentes ! Il est désagréable d'avoir tort !

Or donc ! en ce samedi 11 novembre, date mémorable, une cinquantaine de collègues (sur 168 membres) suivait dans une atmosphère de détente le déroulement de l'ordre du jour.

Salutations d'usage, lecture du procès-verbal de la dernière séance, rapport de la présidente sur l'activité du comité, exposé des comptes, rapport des vérificatrices, tout cela n'avait rien de déplaisant à entendre ! Elue par applaudissements, Mlle Chevalley remplacera Mlle Dupraz au comité, Mmes Schaller et Doédato se chargeront de la vérification des comptes. Je vous assure que nous n'avons pas l'impression de perdre notre temps ni de payer trop de notre précieuse petite personne à la cause commune !

D'ailleurs, les propositions individuelles permettaient à chacune de s'exprimer et de participer de façon personnelle à la bonne marche de l'assemblée.

Les messages de Mlle Waridel, déléguée de la SPV (l'A B C de notre métier signifie Amour, Bonheur, Chance, hein ! quel beau programme !), de M. Jaccotet, directeur des écoles, de M. Rostand au nom de l'OSL, de Mme Paschoud, présidente du Centre de liaison des professions féminines, de Mlle Bissager, présidente de l'Association suisse des jardins d'enfants, et de Mme Meyer de Stadelhofen, représentant l'Amicale de nos collègues genevoises, furent brefs et spirituels.

Et tout cela fut mené avec brio et de main de maître par Mlle Ogay, notre présidente, qui sait admirablement donner à chaque personne, à chaque chose et à chaque rubrique de l'ordre du jour la place qui lui revient.

Un thé, offert par l'Association, permit aux vieilles amies de se retrouver, et aux bavardages de mener bon train.

Même les solitaires et les contemplatives y trouvèrent leur compte, qui admirèrent par la baie le lac ridé de bise qu'encadraient les arbres fraîchement dénudés.

Entracte agréable, point de suspension bienfaisant, qui créa le climat favorable à la conférence de M. le Dr Bergier sur Israël.

B. C.

II. Exposé du Dr Bergier

Le docteur Bergier nous a parlé avec intelligence et sensibilité d'un voyage en Israël. Israël ! pays où des juifs venus de tous les coins du monde donnent un visage nouveau à leur patrie. L'eau jaillit dans la terre aride, les arbres poussent dans les sables, les villes sortent vivantes du désert.

Dans les « kibboutz » les parents, qui l'acceptent, confient leurs enfants à des éducateurs d'élite. Ces enfants vivent par petits groupes, garçons et filles mélangés ; dès 12 ans ils s'exercent au maniement des armes et ils vivent toujours sur le qui-vive à cause de la situation dramatique de leur pays. Ces jeunes sont pourtant heureux, fiers, gais, parce qu'ils ont un idéal auquel ils sacrifient tout et qui donne un sens à leur vie.

Alors, à l'an prochain et en nombre !

A. G.

Tribune libre...

Qui veut la fin veut les moyens !

En janvier dernier, l'assemblée générale de la SPV acceptait à l'unanimité la proposition de notre collègue Paul Lavanchy, proposition demandant une étude destinée à améliorer l'efficacité de notre association au point de vue de la défense corporative, et posant implicitement le problème d'une réforme profonde de notre SPV. Placé depuis huit mois à la tête de la commission formée par le CC pour l'étude de cette importante question, le soussigné se permet de recourir aux colonnes de « Tribune libre » pour apporter aux lecteurs de la chronique vaudoise les quelques réflexions suggérées par son travail de commissaire.

L'activité du CC est, on peut et on doit le dire ici, parfois l'objet de vives critiques. Un tel voudrait plus de rapidité dans les travaux, un autre plus de circonspection et de diplomatie, un troisième plus de mordant dans les relations avec le Département ou la Fédération. Et de refaire en quelques mots le travail accompli par cinq collègues dévoués, ceci dans des conditions dont la difficulté échappe, j'en suis absolument certain, au 95 pour cent des membres de la SPV !

Conditions difficiles ?

Certes !

L'audition, par la commission citée plus haut, d'anciens ou d'actuels responsables de la SPV révèle avant tout la tâche démesurément lourde assumée par le comité. Les effectifs croissants — nous atteignons presque 2000 membres —, le nombre élevé de mutations, l'importance et le nombre des questions traitées, les moyens financiers par trop limités, l'indifférence ou la

négligence de nombreux collègues, tout cela contribue à charger d'une manière intolérable les épaules de celle et de ceux qui consacrent à leurs collègues le temps réservé par d'autres à du repos ou des loisirs aussi légitimes que nécessaires. Il faut dire aussi que la haute conjoncture et la pénurie de maîtres qui en résulte ne développent pas chez les membres de la SPV un sens corporatif efficace et vivant. Il faut des événements graves, tels une nouvelle loi scolaire ou le projet de former des maîtres en 3 mois et demi pour réveiller ce sentiment de profonde solidarité.

Combien de membres savent aujourd'hui que dix cotisations sur cent doivent être encaissées par des moyens « exceptionnels », ce prudent euphémisme recouvrant toute une gamme de mesures nécessaires, allant des simples rappels successifs à une vente juridique ? Combien d'entre eux savent que la caisse vide au début d'un exercice a été momentanément renflouée par les avances personnelles de membres du comité ? Enfin, combien d'entre eux mesurent, pour avoir une fois ou l'autre mis leur nez dans un agenda, la somme de temps demandée à nos responsables ?

Notez du reste qu'aucun d'eux ne s'est plaint ; il est des choses auxquelles l'homme s'habitue, et le dévouement en est une. Il n'en reste pas moins que, surchargés par une foule de questions purement administratives, nos collègues du comité sont dans l'impossibilité de se consacrer aux questions essentielles. L'efficacité même de notre organisme de défense professionnelle ne peut qu'en pâtir et nous en sommes les premiers responsables. Il ne suffit pas en effet de désigner les membres d'un comité pour être en droit d'en attendre un travail à notre idée ; il faut aussi et surtout leur donner des moyens adaptés à leur mission.

Il appartiendra à la commission de discuter et de fournir un rapport détaillé dont les éléments ne peuvent figurer aujourd'hui dans ces colonnes. Que chacun prenne toutefois conscience d'une urgente nécessité : il est grand temps de fournir à notre comité les moyens matériels de lutter dans des conditions meilleures. Plusieurs solutions sont possibles mais toutes — y compris le maintien de l'actuelle — impliquent une augmentation substantielle de la cotisation.

A l'intention de ceux ou de celles qui ne manqueront pas de pousser des hauts cris, rappelons simplement l'exemple de nos prédécesseurs : dans sa séance du 28 novembre 1920, l'assemblée générale de la SPV fixait à 20 francs le montant de la cotisation annuelle ; après les difficiles années de la première guerre mondiale, l'instituteur primaire venait de voir porter à 4000 francs le montant de son traitement annuel. Une simple comparaison avec les traitements actuels peut nous donner l'ordre de grandeur d'une cotisation adaptée au rôle de la SPV.

Nous voulons bien croire que chacun comprendra aisément ce qu'il doit à l'œuvre de nos prédécesseurs. Pour le reste, un fait demeure : le corps enseignant primaire vaudois aura la SPV qu'il mérite !

Armand Veillon.

Allocations familiales

Préambule :

« Depuis 1900, le pourcentage des Norvégiennes travaillant en dehors de leur home est en baisse sensible. Dans la plupart des cas, lorsque l'enfant paraît, la mère quitte son « job ». Du reste, le revenu du conjoint suffit aux besoins de la famille, qui forme une cellule très saine, dont l'harmonie rayonne dans tout le pays. »

Compter parmi les pays ayant le moins de divorces, le moins d'alcooliques et être en tête par les institutions sociales, voilà un résultat qui peut donner à réfléchir ! »
Construire, nov. 61.

Réalités :

Ce que des collègues laissent entendre :

— Tu étais libre de ne pas te marier...

— Personne ne t'a obligé à avoir des enfants...

— Si on (les célibataires !) peut se payer une voiture et des voyages, ce n'est qu'une « juste » compensation ; on n'a pas de gosses, nous !...

— Quand on sera vieux, on n'aura personne pour s'occuper de nous, tandis que...

Les réponses qui se donnent parfois : (Le sage crie moins fort !)

— Quand tu seras vieux, l'enfant d'un autre, devenu médecin au prix de 50 000 francs, te soignera...

— L'enfant d'un autre, devenue infirmière, veillera sur tes souffrances, changera ton lit...

— L'enfant d'un autre cuira ton pain, t'apportera ton journal, te distraira à la radio, jouera à la télévision, conduira ton trolleybus, t'apportera ton AVS...

— Et si les autres n'avaient pas d'enfants à habiller, nourrir et élever, à envoyer à l'école, qui aurais-tu dans ta classe ? Quel métier ferais-tu ?

Proposition :

Etude

proposée au comité central de la Société pédagogique vaudoise par la section du Pays-d'Enhaut.

La discussion de l'allocation pour enfants au Grand Conseil, la protestation motivée de R. Nicole, la mise au point de J.P. Rochat, la grande prudence du comité central, montrent que la question de l'allocation de ménage et des allocations pour enfants reste un problème mal posé.

Au moment où le principe de l'égalité des salaires pour une fonction et des charges semblables s'impose peu à peu, il est d'une extrême urgence de revoir le système des allocations familiales. Il est certain qu'à mesure que les allocations s'enfleront, l'employeur se mettra à préférer le personnel célibataire. Ce serait une injustice pour le père de famille et une grande misère pour la famille elle-même. Il devient donc évident que les allocations de ménage et pour enfants doivent être payées par une *caisse spéciale*, organisée sur le modèle de l'AVS, soit à l'échelon corporatif, soit à l'échelon cantonal ou fédéral.

Les membres du corps enseignant sont préparés mieux que quiconque pour donner l'exemple de la solidarité des générations. Et la section du Pays-d'Enhaut, composée d'un 80 pour cent de jeunes célibataires, s'y met tout de suite en proposant au comité central :

« de pousser ses études dans le sens d'une *caisse générale*, alimentée par un certain pour-cent du salaire, versé par tous les enseignants d'abord, puis par tous les employeurs ensuite. »

C'est l'unique solution qui met chacun sur pied d'égalité face à l'employeur.

Propositions : allocation de ménage, fr. 100.— ; allocations pour enfants : 1 enfant, fr. 100.—, 2 enfants, fr. 150.—, 3 enfants et plus, fr. 175.—. Les deux allocations tombent quand les deux conjoints travaillent.

Présenté par J.P.P.

(Suite à la page 809)

GENÈVE

GENÈVE

UIG - Séance plénière du 1er décembre 1961

Présidée par Journet, cette assemblée animée, qui groupa près de 200 collègues, se déroula en trois phases :

Historique. — Sans entrer dans les détails, le président rappelle l'essentiel de la « Table ronde » où fut affirmée la position du comité mixte de l'UIG, puis les divers points soulevés au cours de la séance officielle présidée par M. Borel, réunie pour l'étude de la proposition Grandjean. Ce dernier, fort de sa longue expérience, justifie le passage des 6es P dans l'ESI et déclare qu'il a tout prévu, même la formation des maîtres — mais sans en référer à la Direction des Etudes pédagogiques.

Tandis que M. Renaud Barde insiste pour qu'en septembre 1962 le DIP ait créé partout des 7es, nous déclarons ne pouvoir abandonner celles-ci qu'une fois toute l'organisation du cycle d'orientation mise sur pied.

Quant à l'idée de céder les 6es P à l'ESI, elle se heurte à l'opposition catégorique du corps de nos inspecteurs, alors que M. Jotterand lui serait favorable, bien qu'il soit directeur de l'enseignement primaire ! Nous ne comprenons pas. Et M. Borel, pris entre deux feux, ne prend pas position.

Morard, qui représentait l'UIG à cette séance, nous rapporte, à l'appui de l'exposé de Journet, les propos et arguments échangés, avec l'humour dont il est coutumier. La proposition de M. Grandjean eut cela de bon, conclut M. Borel, qu'elle a permis de catalyser les points de vue.

Résolution. — Pour que notre attitude ne prête à aucune équivoque, le comité mixte avait préparé une résolution qui, après discussion point par point et une légère adjonction, est adoptée à l'unanimité. En voici le texte :

**Résolution sur le passage du degré 6
dans un cycle d'orientation de quatre ans**

« Les membres de l'UIG, réunis en séance plénière le 1er décembre 1961, constatent que :

- » 1. la réforme a fait l'objet, depuis la parution du rapport officiel en avril 1959, de prises de position de l'Union des instituteurs genevois, de l'Union du corps enseignant secondaire genevois, de l'Union famille-école et de la Fédération des syndicats patronaux ;
 - » 2. le 6 septembre 1961, la commission spéciale d'étude sur la réforme des degrés 7, 8, 9 a entendu M. Henri Grandjean proposer un éventuel passage de la 6e primaire dans l'enseignement secondaire inférieur comme première année d'un cycle d'orientation de quatre ans et non de trois comme prévu ;
 - » 3. cette proposition a été reprise et lancée dans le public par M. Renaud Barde au cours d'une séance organisée par l'Union famille-école.
- » Ils s'opposent catégoriquement à ce que le 6e degré soit détaché de l'enseignement primaire, et ce pour les raisons suivantes :
- » a) le passage des enfants du degré 6 dans l'enseignement secondaire inférieur ne pourra en aucune façon améliorer l'orientation ni, comme le dési-

rent certains milieux, accélérer le rythme d'acquisition des notions ;

- » b) ce passage entraînerait la féminisation quasi totale du corps enseignant primaire et aurait également des conséquences néfastes pour le recrutement ;
- » c) il provoquerait la désorganisation des écoles rurales et éloignerait prématurément du milieu familial les enfants de la campagne.

» En conséquence, le corps enseignant primaire et enfantin refuse de céder le 6e degré primaire.

» Il estime que les résolutions votées lors de l'assemblée plénière du 16 décembre 1959 restent valables dans leur ensemble. Il reste prêt à collaborer avec les autorités scolaires et le corps enseignant secondaire dans l'intérêt de l'enfant et de l'école genevoise. »

Question des 7es. — En admettant que le rattachement des 6es P à l'ESI ait été définitivement reconnu comme indésirable, inopportun — les maîtres secondaires eux-mêmes ne tiennent pas à cet héritage — nous en revenons au problème crucial, qui est celui-ci :

— Quelle doit être la structure de la 7e d'orientation, première année du cycle de trois ans, admis par tout le monde jusqu'à l'explosion de la bombe G ?

Nous sommes d'avis, après révision de notre point de vue, qu'une 7e non différenciée n'est pas souhaitable ni rationnelle. Aux dernières nouvelles, le DIP prévoit deux sections A et B, avec tronc commun, les classes A, dites fortes, approfondissant davantage que les classes B, dites normales, les notions figurant au programme de toutes les 7es. Cette répartition permettrait ainsi de composer des classes relativement homogènes.

Le président pose alors la question suivante à l'assemblée :

— Autorise-t-elle le comité mixte à envisager, au cours des discussions futures avec le DIP, une 7e différenciée en deux sections A et B ?

A la quasi-unanimité (6 avis contraires et 5 abstentions), les membres présents donnent leur accord.

E. F.

Tribune libre

L'oracle a parlé. — Dans l'*Ordre professionnel* du 2 ct., M. Renaud Barde, qui n'avait sans doute pas lu l'*Educateur* du 17 novembre, s'est cru, une fois de plus inspiré pour faire des pronostics à la veille des élections du dernier Conseil d'Etat.

Si celle des deux candidats chrétiens-sociaux ne faisait pas l'ombre d'un doute, comment M. Renaud Barde pouvait-il déclarer, au sujet des trois radicaux :

« On doit considérer qu'ils sont à l'abri de toute surprise, malgré certaines actions de dernière heure qui ne vaudront aucune sympathie à leurs auteurs. » ?

Penché sur ses horoscopes, notre Calchas poursuit : « Ce sont, en fait les magistrats (sic) libéraux, MM. René Helg et François Peyrot, qui sont le plus exposés... parce que les deux listes sur lesquelles ils figurent n'ont totalisé que 41 % des suffrages le mois dernier. »

Plus loin, parlant des socialistes : « L'entrée d'un ou deux candidats de l'opposition dans un gouvernement qui doit administrer et gérer la chose publique dans un

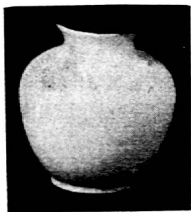
esprit d'entente et de compréhension réciproque est donc devenue une chose impensable. Le parti socialiste s'est volontairement exclu d'un gouvernement d'entente.»

Enfin, prophète ultime : « Quant à ceux qui agissent au nom des principes et qui pensent qu'il est juste ou sage, objectif ou équitable, d'accorder une place à l'opposition, il faut qu'ils sachent que cette place ne peut être faite qu'au détriment de candidats libéraux, quels que soient les coups de crayon qu'ils auront cru pouvoir donner pour corriger les effets de leur libéralisme. »

Le plus grand choix
de caméras - Photo et Ciné

PHOTO des NATIONS GENEVE

Place Longemalle et rue du Mont-Blanc 1



Papeterie Briquet & Fils

Articles à décorer pour cadeaux. Calendriers plats à coller sous illustrations. Prix par quantités.

BRIQUET & FILS, papetiers, 38, r. du Marché, Genève.

Nouilles spéciales aux légumes
CRUS ET FRAIS

Légumac

LA TIMBALE & SEMOULINE
YVERDON ET FRIBOURG

HOTEL - PENSION - RESTAURANT Les Cheseaux sur St-Cergue

Place de jeux - Parc autos - Pique-nique
Près départ pour La Barillette
Mme N. Vanni

Tél. (022) 9 96 88



marche

avec

le progrès

L'homme de la rue répond. — N'étant pas dans le secret des dieux comme M. le secrétaire de la FSP et mentor de l'UFE, chaque citoyen n'avait guère que son gros bon sens civique pour manifester sa volonté :

1) En élisant les magistrats qui consacrent tout leur temps à l'Etat et ont fait preuve de compétence indiscutable à la tête de leur département.

2) En faisant confiance aux nouveaux candidats dont le courage ne manque pas pour s'embarquer sur cette galère dorée qu'est l'exécutif genevois.

3) En biffant impitoyablement les magistrats qui, dans l'accomplissement de leurs fonctions publiques, n'ont pas su gagner une suffisante popularité, malgré tous leurs efforts de dernière heure.

Et l'instituteur en tire la leçon. — Si le 57 % des citoyens et citoyennes se sont désintéressés de ce match-scrutin-catch, soit par manque d'esprit sportif, soit par fatalisme, indifférence ou pour obéir simplement à un mot d'ordre, il y en a quand même 43 sur cent qui ont montré leur dégoût de certains apparentements, en récompensant, d'une part, ceux qui ont préféré courir seuls au combat, sans compromission aucune ; d'autre part, les partisans de longue date du suffrage féminin.

Le calcul des probabilités ne s'applique pas, M. Barde, en matière d'élections où, non seulement le hasard est malmené, mais surtout les malheureux candidats, inscrits sur ces listes noires que sont les bulletins. Néanmoins, quoi qu'on pense du suffrage universel, je crois que le sentiment de la justice et le sens démocratique de la minorité d'électeurs conscients de leur pouvoir l'emportent sur toute la cuisine électorale et le jeu de massacre qu'elle implique. Autrement, à quoi l'éducation civique de notre jeunesse servirait-elle ?

En guise de conclusion à cette guerre des... crayons, M. J. Dutoit, retiré sagement sous sa tente avant la tempête, prophétise que la Genève de demain sera difficilement gouvernable. Remercions-le de donner à l'équipe actuelle un avertissement salutaire : elle aura pour premier souci de prouver le contraire en n'agissant qu'en fonction de l'intérêt général.

En outre, **chaque chef de département aura à cœur de défendre ses collaborateurs en toute occasion, en les considérant non plus comme des fonctionnaires dociles, mais comme des personnes au service de la collectivité.**

E. Fiorina.

Le cinéma à l'école



Appareils cinématographiques HEURTIER

Projecteur H.S.M. 60 - 16 mm

sonore optique

reproduction sonore haute fidélité — grande luminosité — maniement très simple — possibilité de transformation en projecteur TRIFILM et reproduction sonore magnétique et optique.

Importateur et distributeur :

Ciné-Service Vallux Travers NE

Tel. (038) 9 63 30

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Assemblée générale du Cartel

C'est la première fois depuis onze ans que le Cartel a été réuni en assemblée générale. Jusqu'ici l'Assemblée des délégués absorbait toutes les compétences.

La précipitation avec laquelle se sont déroulés les événements (démarches, contacts, entrevues, etc.) en relation avec la revalorisation de nos traitements nous a plus ou moins contraints à l'information de nos membres. La séance compta 170 participants. Elle eut lieu le 3 décembre à Neuchâtel.

M. Berberat, professeur à La Chaux-de-Fonds, président du Cartel, dirigeait les débats. Il le fit avec courtoisie, clarté, et une ordonnance dont il doit être félicité.

Le secrétaire fédératif, M. Deppen, fit les frais essentiels de l'information. Grâce à son esprit clairvoyant, à sa documentation abondante et sûre, il sut d'emblée convaincre son auditoire que tout avait été préparé avec un soin et une diligence record. Chacun se plut à reconnaître que le dévouement, le sens des affaires et la célérité de notre secrétaire appelait toute notre confiance et notre vive gratitude.

Ajoutons que le président du Cartel syndical cantonal, M. Pierre Reymond, invité à cette assemblée, déclara que tous les salariés syndiqués du canton seraient à nos côtés et nous accorderaient leur appui sans réserve.

M. Deppen rappela d'abord les divers objets de nos revendications, soit :

- l'intégration du 13 % d'allocations, que nous recevons présentement, au traitement initial ;
- une augmentation générale des traitements de 10 % ;
- l'égalité des traitements de célibataires hommes et femmes ;
- l'augmentation de l'allocation de ménage de 600 à 1200 francs ;
- des allocations pour enfants progressives.

Une question qui a particulièrement retenu l'attention des collègues est l'augmentation qui nous serait légalement due en raison de la hausse de l'indice du coût de la vie qui vient d'atteindre la cote 191.

L'assemblée souhaite que cette augmentation ne soit pas engloutie dans la revalorisation projetée par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le dit projet est bien étudié, bien établi, et répond à plusieurs de nos vœux. C'est ainsi que l'augmentation de l'allocation de ménage est précisément celle que nous réclamons et que les traitements du personnel féminin font un nouveau pas vers l'égalité.

Une discussion assez abondante suivit l'exposé de M. Deppen, faite essentiellement de demandes de renseignements, d'informations, de remerciements et d'assentiment.

Enfin, l'assemblée vota la résolution suivante à présenter au gouvernement qui devait l'avoir en mains trois jours plus tard.

« Les corps enseignants, fonctionnaires et employés de l'Etat affiliés à la VPOD, réunis en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 1961, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Marcel Berberat, président, et en présence de M. Robert Deppen, secrétaire fédératif romand, pour examiner la revalorisation des traitements des fonctions publiques neuchâteloises.

1. ont pris connaissance du projet du Conseil d'Etat et des premiers pourparlers menés par leurs représentants ;
2. ont pris acte avec satisfaction de l'effort fourni, reconnu indispensable ;
3. attirent l'attention des autorités :
 - a) sur la Caisse de pensions de l'Etat et notamment sur le problème de la suppression des cotisations de rappel et sur la possibilité d'un changement de structure de cette caisse ;
 - b) sur le problème de la revalorisation nominale des traitements lié à l'« indice » qui doit être dissociée de la revalorisation réelle, la seule à soumettre au Grand Conseil et au peuple neuchâtelois ;
 - c) sur l'égalité des salaires féminins et masculins ;
 - d) sur la modicité de certains traitements initiaux, qui est un obstacle au recrutement ;
4. invitent les autorités à revoir ces problèmes, selon les propositions de leurs mandataires. »

Dès lors, les délégués au Cartel ont été convoqués pour préparer la constitution d'une commission chargée de la campagne à mener auprès du peuple neuchâtelois avant la votation consécutive au référendum obligatoire. Une confrontation a eu lieu avec les représentants des autres sociétés de magistrats, fonctionnaires, employés, UPN, indépendants du CE secondaire, gendarmes pour nous assurer leur collaboration. Il n'y a pas de raison pour qu'un front commun ne puisse se former de la même façon que pour les revalorisations et campagnes antérieures.

Pour l'instant, nous attendons les décisions que prendra le Grand Conseil les 18 et 19 décembre prochains. Nous avons tout lieu d'être optimistes.

W. G.

Bienvenue

à M. Maurice Reymond et à Mlle Francine Colomb, tous deux enseignant au Locle, qui viennent d'entrer dans la SPN-VPOD.

W. G.

A vendre: Cinéma

A vendre, à prix très avantageux, un excellent projecteur cinématographique, 16 mm sonore, à l'état de neuf. Intéressante occasion.
Offres sous chiffre E.S. à l'Administration de l'« Educateur », Montreux, ou par téléphone (032) 2 84 67.

ÉCOLE NOUVELLE PRÉPARATOIRE

Internat pour garçons - Externat mixte
Paudex - Lausanne Tél. 28 24 77

Préparation aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes.

Bachots, Matu., Ecole polytechnique.

Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

JURA**BERNOIS**

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Le comité de la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire (SJTMRS) s'est réuni à Delémont le vendredi 1er décembre écoulé, MM. les inspecteurs scolaires et les directeurs des écoles normales, étant directement intéressés au perfectionnement du corps enseignant, avaient été invités à participer à cette séance.

Dans son rapport, M. Turberg, président de la SJTMRS, remercia spécialement M. l'inspecteur Petermann et MM. les directeurs des écoles normales de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent à l'activité de la société qui a besoin de leurs conseils et de leur appui. Il excusa MM. Berberat et Joset, retenus à Berne et à Porrentruy par d'importantes réunions de commissions.

Le rapport présidentiel porta sur l'activité au cours de l'année 1961, sur la séance du comité cantonal et sur les possibilités de donner à notre association une nouvelle orientation dans le cadre de la Société cantonale et des cours de perfectionnement.

La discussion qui suivit permit à chacun de formuler des vœux pour l'avenir, en particulier celui que nous disposions directement d'une certaine somme d'argent portée au budget de la Direction de l'Instruction publique pour l'organisation de nos cours.

L'assemblée générale annuelle aura lieu à Moutier,

le samedi 13 janvier 1962. A cette occasion, d'intéressantes propositions seront faites quant à l'activité de la société. Les cours proposés par le comité seront discutés et soumis à la ratification des membres de la SJTMRS. Tous les participants à cette réunion annuelle recevront en outre un document historique intéressant, tiré au stencil électronique, document gracieusement offert par M. Rebetez, directeur de l'Ecole normale de Delémont.

Les membres de la société recevront prochainement une convocation les invitant à participer nombreux à l'assemblée annuelle. Sur celle-ci figurera le programme des cours prévus pour 1962.

Le comité attend également des suggestions pour satisfaire les besoins de ses membres et du corps enseignant de notre partie française du canton.

On peut faire partie de la SJTMRS en versant la modique somme de 2 francs annuellement: caissier, M. Sylvain Michel, instituteur, Bassecourt.

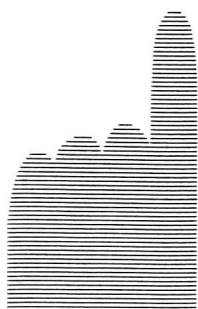
Admission de nouveaux élèves dans les écoles normales jurassiennes

De nouvelles promotions d'élèves seront admises dans nos écoles normales au printemps 1962. Tant pour l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy que pour l'Ecole normale d'institutrices de Delémont, les candidats demanderont les formules d'inscription à la direction. Le délai d'inscription échoit le 10 janvier 1962.

Pour l'Ecole normale cantonale des maitresses ménagères du Jura (Porrentruy), les candidats aux examens d'admission remettront à la direction: leur acte de naissance, leurs témoignages scolaires, une autobiographie, un certificat pédagogique sur formule officielle (à réclamer à la direction de l'école), un certificat médical sur formule officielle (à réclamer également à la direction de l'école) et un rapport d'orientation professionnelle.

Les deux certificats officiels sont à remettre sous pli fermé. On joindra aussi l'adresse exacte des parents. Délai d'inscription: 21 février 1962.

H. D.



Pelikano

le stylo à cartouche pour écoliers idéal avec cartouche de rechange améliore l'écriture - facilite l'enseignement.



pas d'encrier



pas de pâté



pas de doigts tachés



Fr. 10.90

Les cartouches sont remplies d'encre Pelikan 4001 dans la nuance gaie bleu-royal. Avec une seule cartouche, on peut écrire plus d'un cahier.

MATINÉES CLASSIQUES POUR LA JEUNESSE

En raison d'un changement de programme que Radio-Genève doit apporter aux émissions du lundi 18 décembre, Sottens émettra, dès 14 heures, « Les Plaideurs » de Racine, au lieu de « Ruy Blas », qui était primitivement prévu.

Ph. Monnier.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

LES ENFANTS ET LE MILIEU LOCAL

Nos élèves sont en général peu curieux des beautés et des singularités de la contrée qu'ils habitent. La faute n'en serait-elle pas, en partie, aux « grands » qui, eux-mêmes, n'accordent que peu d'intérêt aux choses locales. Remarquons que dans les régions touristiques, les visiteurs, instruits par les guides, en savent plus sur les curiosités locales que les indigènes, terriblement ignorants des « choses » de leur village ou de leur ville.

Le XIXe siècle fut celui de la vulgarisation : étudier, découvrir, mais aussi communiquer à la population le résultat des travaux scientifiques et historiques, chercher à l'enthousiasmer. Hélas les progrès de la science et la spécialisation des disciplines ont rendu illusoire ces efforts et l'Université, vouée à la recherche, se sépare du peuple.

De cet effort didactique du siècle passé il reste de nombreux témoignages : petits musées locaux, herbiers modestes, jardins botaniques, arbres des promenades étiquetés, plaques sur les blocs erratiques indiquant leur provenance et leur constitution pétrographique, renseignements d'ordre étymologique précisant le sens des noms des rues, monographies régionales rédigées par des instituteurs...

Ce bel effort a disparu ; l'homme de la rue court aux sports et aux plaisirs. Seul le public dit « cultivé », bien restreint, participe à la vie des sociétés culturelles ; tel centre d'éducation ouvrière, par exemple, recrute son public dans la classe moyenne et, ainsi, ne répond plus à son but.

Ce ne sont pourtant pas les outils qui manquent : les libraires offrent, luxueusement illustrés, de nombreux ouvrages scientifiques, géographiques ou historiques qui ont deux défauts : ils sont coûteux, ils dépassent les limites du milieu régional. L'instituteur se doit toutefois d'en acquérir quelques-uns pour son enseignement.

Non, ce qui manque, c'est la chose, la vision directe !

Je transporte souvent, au cours de mes inspections, une boîte contenant des objets lacustres, une cassettes renfermant les principales roches de Suisse, un herbier de feuillages. Combien de fois ai-je réussi, grâce à ce matériel, à ranimer la leçon pas convaincante, parce que verbale, donnée par un stagiaire ! Dès que les enfants peuvent palper la « chose » elle-même, l'enseignement prend une toute autre tournure et l'intérêt renaît.

A défaut de la « chose » le document illustré ! En ce siècle de l'image il est criminel de ne pas s'en servir. C'est pourquoi l'École normale de Neuchâtel impose à tous ses élèves la présentation, au terme des études, d'un fichier de documentation format A 4, où trouvent place des vues illustrées, des reproductions d'art, des reportages d'hebdomadaires, des brochures d'histoire et de

EDICOPE, Société Coopérative d'Éditions, 2, Bd Saint-Denis PARIS (10e). COM. 69-31

Collection « l'Homme et son Aventure » — Album No 5 « *Cinéma Télévision* ». Texte de Rémo Forlani — Réalisation Francis Boucrot — Dessins de Tanguy Bruté de Rémur.

Voici un album qui est un peu le film de l'histoire du film. Un livre actuel, précis et passionnant comme un roman qui propose aux jeunes de 9 à 14 ans un panorama de l'histoire et des techniques du cinéma et de la télévision.

Le texte de ce livre a été établi par un homme de cinéma et de télévision, il ouvre les portes des studios, brosse le portrait de quelques « géants » tels Charlie Chaplin, Méliès, Eisenstein.

Une première partie évoque le précinéma, celui des montreurs d'ombres et des inventeurs. Ensuite, se succèdent des chapitres consacrés à Edison, aux frères Lumière, à Méliès « le magicien », aux pionniers qui lancèrent le 7e art sur les foires. C'est un panorama complet qui va des premiers films longs de 5 ou 6 mètres et coloriés à la main, aux plus fastueuses superproductions actuelles.

Les questions les plus brûlantes trouveront leurs réponses dans ce livre qui révèle ce qu'est un film en couleurs, comment naît un dessin animé, comment les techniciens de la télévision réalisent un direct...

Il y a même un dictionnaire pour les curieux, un dictionnaire dans les colonnes duquel se retrouvent Vittorio de Sica, Gérard Philipe, Mickey, Orson Welles et Fantômas.

Mais ce livre est avant tout un album, un merveilleux album d'images qu'il suffira de feuilleter pour revivre « comme si on y était » les différentes étapes de l'histoire du cinéma

géographie locales, des fiches de renvoi aux documents trop volumineux pour trouver place dans le fichier. Ainsi le jeune maître évitera cette recherche énervante et souvent sans fruits d'un document qu'il est « sûr » d'avoir vu quelque part dans son matériel.

Nous irons plus loin dans ce domaine et nous mettrons en chantier quelques travaux de fin d'études centrés sur les produits, les objets et les documents nécessaires au maître de telle année scolaire, en relation avec son programme, avec le vocabulaire fondamental de l'année et avec les manuels de lecture, de sciences, de géographie et d'histoire.

et de la télévision. En effet, avec ses 250 illustrations dont 150 en couleurs, cet ouvrage est le premier livre de langue française pour enfants consacré à l'image animée qui propose un tel choix de documents — pour la plupart inédits ou dispersés dans des collections privées.

1 vol. 24 × 30 — 72 pages
— relié sous couverture plastifiée.

Bibliographie... Variétés... Bibliographie... Biblio...

Madeleine Rambert, « La femme seule et ses problèmes affectifs ». Delachaux et Niestlé, 1961. Préface d'André Berge.

Madeleine Rambert, psychanalyste d'enfants et d'adultes à Lausanne, n'en est point à son coup d'essai en publiant ce livre qu'a préfacé le Dr André Berge, l'illustre psychologue parisien. Elle a déjà fait paraître *Le jeu des guignols*, exposé d'une technique de psychanalyse infantile dont elle est l'inventeur, *Parents et enfants*, volume auquel elle a collaboré avec trois confrères ; *La vie affective et morale de l'enfant*, ouvrage dans lequel elle condensait naguère l'essentiel de son expérience de psychothérapeute d'enfants. *La femme seule et ses problèmes affectifs* vient à son heure dans cette vie déjà longue de praticien et d'auteur : Madeleine Rambert y fait en quelque sorte la somme de son activité et de sa pensée.

Dans cette œuvre en effet, dont la lecture sera aussi captivante que fructueuse pour les femmes de notre pays, une connaissance profonde de l'enfant, de la fillette et de l'adolescente en particulier, ouvre la voie à la connaissance des pouvoirs affectifs de la femme. Nourri par une pratique étendue, riche de faits observés soutenu par une intuition sûre autant que par une méthode et un savoir éprouvés, ce volume mène la femme, et la lectrice, du berceau, où les premières impressions s'enregistrent inconsciemment mais sûrement, à l'étape ultime, celle où l'être donne son amour sans demander de réciprocité.

Etape ultime, disons-nous, ou plutôt dit l'auteur. En effet, une des lignes directrices de l'ouvrage de Madeleine Rambert, c'est la délimitation et l'étude des différentes étapes de l'évolution affective féminine, aussi bien de la femme mariée que de la femme seule. Si l'une comme l'autre peut parvenir finalement à l'amour tout oblatif, ce ne saurait, sauf cas exceptionnels, être d'emblée. Cet amour fondé sur l'échange que la femme mariée donne, mais aussi reçoit, dans la famille qu'elle a fondée (bien que parfois moins parfait qu'elle ne l'eût souhaité), la femme seule en éprouve aussi le désir ; il est inutile de lui conseiller prématurément, et impérativement, comme on le fait trop souvent, de répandre sans réciprocité aucune son affection sur tous les déshérités de la terre. Toute femme peut parvenir à trouver les voies et moyens de conformer son affectivité aux circonstances de sa vie, « tout en restant féminine et maternelle », dans une solution qui ne peut

être que personnellement élaborée : et de ces solutions pratiques Madeleine Rambert indique un grand nombre, tirées de l'observation et d'exemples variés.

Mariées ou seules, toutes les femmes gagneront à lire ce livre : il leur enseignera à mieux se comprendre elles-mêmes, mais aussi à mieux comprendre leurs filles, leurs nièces, leurs élèves. Les lecteurs y apprendront à s'orienter plus facilement dans cet univers de la psychologie féminine qui les déroutent parfois, et qui pourtant a ses lois précises, mais différentes des normes masculines.

Depuis le début de ce siècle, le rôle de la femme a connu une expansion sans précédent dans le monde du travail et la vie sociale ; cette évolution irréversible n'a point encore cessé de devenir. Mieux la femme se connaîtra, plus aisée et plus complète, plus rapide aussi et plus stable sera son adaptation aux modalités nouvelles de son existence. L'ouvrage précité lui sera en ces circonstances un guide sûr et un conseiller avisé.

Monique Marguerat-Benoit.

Lendemain de foire

Comme les chasseurs ornent leur salle à manger avec les cornes des bêtes qu'ils ont exterminées, les gosses, eux, sont venus à l'école ce matin la poitrine décorée de plumaches multicolores. Car, hier, ils ont chassé l'ours, l'homme et même la femme, sur les bancs de pains d'épices. Et ils ont fait, jusqu'à l'heure du coucher, un repas de Gargantua. Aussi, ce matin, l'école manque-t-elle décidément de charme. S'il n'y avait pas, sous la table, un singe en fil de fer, habillé de rouge, qu'on agite quand la maîtresse tourne le dos et, dans un papier, un « biscôme » pour les dix heures, ce serait même intenable. La cloche sonne, annonçant la récréation. De toutes les classes des hordes s'élancent dégringolant les escaliers et se précipitant dans la cour.

Cris, bousculades, comme toujours, mais aujourd'hui, dominant le tumulte, les sifflets lamentables des vessies qui se dégonflent, le bruit strident des crécelles, le déclic des pistolets. C'est comme un écho sonore de la foire, qui est venu s'installer dans cette cour d'école, tandis que de nombreux encombrements d'estomac et d'entrailles témoignent que les échoppes de nougats, de pains d'épices et de marrons ont eu souvent affaire aux clients de moins de dix ans...

M. Matter.

BIBLIOGRAPHIE

Le Rorschach chez l'enfant de 3 à 10 ans, par Cécile Beizmann. Editions Delachaux et Niestlé 1961. 295 pages. 18 fr.

Chacun connaît le test de Rorschach. La collection de 10 planches mises au point par ce médecin suisse est une des épreuves les plus utilisées en psychiatrie. Mais une orientation nouvelle se dessine depuis quelques années. Au lieu de demander à ce test de nous éclairer sur les profondeurs de la personnalité, on vient à confronter ses résultats avec l'évolution psychogénétique de l'individu.

C'est dans ce sens que Mlle C. Beizmann a conduit sa recherche. En interrogeant 400 enfants normaux, elle s'est efforcée de saisir le développement mental et affectif de l'enfant entre 2 ans et demi et 10 ans. L'âge des sujets a obligé l'auteur à modifier légèrement les conditions dans lesquelles se déroule un tel examen. L'enquête complémentaire et surtout la copie de la portion spatiale interprétée sont deux procédés qui mériteraient d'être développés.

L'étude de Mlle Beizmann met en lumière les traits spécifiques du Rorschach infantin ; elle nous permet de déterminer certains paliers d'âge dans son développement perceptif et ses modes particuliers de pensée. Peut-on aller jusqu'à prétendre que l'étude de certaines réactions affectives ait la valeur d'un véritable examen « en profondeur » ? L'auteur ne le pense pas.

Bien qu'un tel ouvrage s'adresse surtout à des spécialistes, il renferme toute une partie méthodologique qui initiera le profane à cette science passionnante qu'est l'étude du test de Rorschach. F. B.

Guide introductif aux nombres en couleurs, par C. Gattegno. Editions Delachaux et Niestlé 1961. 60 pages.

Un nombre toujours plus grand de maîtres utilisent le matériel Cuisenaire pour l'enseignement du calcul. Grâce aux travaux du professeur Gattegno, nous savons que ces réglettes peuvent servir aussi bien aux élèves avancés qu'aux débutants. Mais il arrive souvent que ce matériel ne procure pas aux maîtres toutes les satisfactions qu'ils sont en droit d'en attendre. L'absence de conseils méthodologiques est la cause de bien des échecs.

Nous conseillons donc vivement aux débutants de se procurer la brochure que vient de publier C. Gattegno. Ils y trouveront un exposé clair et condensé des principes qui sont à la base de l'emploi des réglettes. Un plan d'études résumé facilitera le travail tout au long de la scolarité.

Signalons encore la parution du No 7 de la série « L'arithmétique avec les nombres en couleurs ». Il s'intitule « Les unités de mesure et le système métrique » et s'adresse plus particulièrement aux maîtres des degrés moyen et supérieur. F. B.

Actualité de Pestalozzi, par Louis Meylan. Editions du Scarabée 1961. 91 pages.

Stans, Yverdon, un tableau de Anker, « C'est l'amour qui a tout fait » : deux noms, une image et une pensée, n'est-ce pas tout ce qui nous reste de Pestalozzi, le plus illustre de nos oubliés ?

Nous devons donc une grande reconnaissance au professeur Meylan de songer à rafraîchir nos mémoires. Le petit ouvrage qu'il nous propose aujourd'hui n'a rien

de scolaire. Il tente de dégager les traits principaux d'une personnalité dont le message s'adresse à nous autant qu'à ses contemporains. Car Pestalozzi fut, au plein sens du terme, un être engagé : dans le bouillonnement d'idées qui agitaient son temps, il fit entendre bien haut une voix que ses contemporains ne comprirent pas. Est-ce une raison pour prolonger cette ingratitude ?

A Stans, au Neuhof, à Berthoud, à Yverdon, Pestalozzi ne poursuivit qu'un seul but : l'éducation de tous à l'humanité. L'école n'est pas la seule à être chargée de cette mission : elle commence dans la famille — souvenons-nous des belles pages sur l'influence du père et de la mère — et se poursuit durant toute la vie. A la différence de Rousseau, il ne veut pas isoler quelques êtres d'élite pour leur donner une éducation particulière. Il croit à la possibilité pour tous les hommes d'accéder à l'humanité.

Lorsque Pestalozzi parle de sa méthode, de l'atmosphère éducative, de l'étude vivante, de la formation du jugement, nous croyons entendre la voix des grands pédagogues modernes. Pestalozzi est donc de notre temps. C'est le sentiment que nous laisse la lecture de ce livre dont M. Debesse a dit dans la préface : « Ce livre est plus et mieux qu'un témoignage : c'est un acte éducatif ». F. B.

Avec nos dix doigts : Dans la classe des petits. Travaux manuels, par M. Gilotin. Editions Delachaux et Niestlé 1961. 111 fiches.

Encore un recueil de travaux manuels ! Certes, mais encore un ouvrage qui ne ressemble pas à ceux que vous connaissez et ceci pour plusieurs raisons.

L'auteur ne craint pas d'aborder une grande variété de techniques : tissage, flocage, mosaïque, découpage, vitraux, vannerie, raphia, plâtre, feutrine et, ce qui est plus original, il nous apprend à utiliser des matériaux aussi communs que la ficelle, la laine à matelas, les taillures de crayon, la coquille d'œufs...

L'ordre suivi est extrêmement souple : il s'adapte aux thèmes d'activités liés au déroulement des saisons. Chaque procédé revient ainsi plusieurs fois dans le cours de l'année scolaire, ce qui évite la monotonie.

Enfin, la grande originalité de cet ouvrage, c'est sa présentation. Pour la première fois, à notre connaissance, un éditeur adopte la formule si pratique du **livre-classeur**. Finis les volumes encombrants qui dorment sur l'étagère ! Il vous suffit de détacher la fiche pour avoir sous les yeux le plan d'activité de la leçon. Un croquis simple et clair accompagne les explications. Enfin, rien ne vous empêche d'enrichir ce classeur de vos trouvailles personnelles.

Souhaitons que la formule employée pour la présentation de cet ouvrage connaisse le succès qu'elle mérite car l'éditeur nous promet déjà, dans cette collection, des recueils sur des sujets aussi variés que :

J'équipe mon école.

Utilisation du milieu pour constituer le matériel éducatif.

Jeux de plein air et d'intérieur.

Exercices rythmiques et d'harmonie sensori-motrice.

F.B.

Pour tous les amis des **CHIENS**, pour leur permettre de mieux les connaître et mieux les élever, voici quelques livres des Editions CREPIN-LEBLOND, à recommander :

P. Vaugien :	Fr.
Manuel pratique d'élevage canin	9.15
M. Luguet :	
Le toilettage des chiens	5.60
O. Guardini :	
Elevage et dressage des chiens de garde et de police	5.60
A. Vachellerie :	
Les chiens nordiques	6.65
P. Reudet :	
Les Setters	14.35
Jeancourt :	
Les caniches et leur élevage	14.50
A. Wilhelm :	
Le Dobermann	12.95
J. Castaing :	
Dressage et utilisation du chien d'arrêt	13.75

En vente dans TOUTES LES LIBRAIRIES.
Agent général pour la Suisse :
J. MUHLETHALER / Genève

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

banque cantonale vaudoise

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 agences et bureaux

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

La directrice reçoit tous les jours de 11 h.
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

Hôtel restaurant de Corbettaz

R. Zamoting-Boi
Tél. (021) 56 71 20



30 lits — Dortoir 50 places
Arrangements pour sociétés et écoles
Narcisses
Salles pour banquets et noces